



PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr
SIDPC/COD : Tél 04 75 66 50 40 – Fax 04 75 64 61 83
Standard : Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

**BORDEREAU
de
TELECOPIE**

SIDPC
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

DATE ET HEURE DE REMISE :

DESTINATAIRES : **Pour attribution** : DDSP – Groupement de gendarmerie – DDT –
Conseil général – DDCSPP – DSDEN – Direction départementale de
l'enseignement catholique (DDEC) –
Pour information : SDIS – Sous-préfectures

OBJET : POLLUTION ATMOSPHERIQUE – NIVEAU « INFORMATION ET RECOMMANDATION »

P.J. : Communiqué du 05/09/2013 à 12h30
(consultable sur <http://www.air-rhonealpes.fr>)

REF : Arrêté interpréfectoral n° 2011-004 du 05/01/2011

Le niveau « information et recommandation » du dispositif interpréfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé dans la zone « Vallée du Rhône » pour le(s) polluant(s) ozone, du 05/09/2013 à 12h30 au 06/09/2013 à 12h30.

Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :

- DDT : à la Chambre d'Agriculture,
- Conseil général : aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- DDCSPP : aux associations et clubs sportifs,
- DSDEN et DDEC : aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire.

Merci de bien vouloir signaler tous incidents ou difficultés au SIDPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'évènement (via le standard de la Préfecture).

Pour le Préfet,
Le directeur des services du cabinet



Stéphane BEROU